

La réorganisation de la DNE, une volonté de "décloisonnement" pour mener la "transformation numérique" (J-M Merriaux)

8-10 minutes

"Je pense que le numérique est un des leviers de transformation du système éducatif, sur le plan pédagogique comme administratif", analyse pour AEF info début septembre 2019 Jean-Marc Merriaux, DNE du ministère de l'Éducation nationale. Interrogé sur la réorganisation en cours de sa direction, il souligne que le passage d'une "juxtaposition" du STSI et du service du développement du numérique éducatif à trois sous-directions et deux délégations permet de "travailler différemment". L'enjeu est de sortir du cloisonnement pour "organiser la transformation numérique" en mobilisant largement.



Jean-Marc Merriaux, directeur du numérique pour l'Education DR

Après la publication cet été au Journal officiel d'un décret et d'un arrêté modifiant l'organisation de plusieurs services de l'administration centrale du MEN ([lire sur AEF info](#)), la DNE finalise actuellement sa mutation avec trois sous-directions et deux délégations. Interrogé par AEF info le 3 septembre 2019, son

directeur Jean-Marc Merriaux rappelle qu'"à l'origine la DNE a été créée avec la juxtaposition du STSI et du service du développement du numérique éducatif", une organisation qui "en fin de compte n'a pas été amenée à évoluer". Le principe est désormais de "travailler différemment car tout était très cloisonné, alors qu'on doit se mettre tous ensemble pour organiser la transformation numérique".

Cette réorganisation passe donc par la suppression de ces deux services, remplacés par une sous-direction de la transformation numérique confiée à l'ancien Dane de l'académie de Caen Pascal Cotentin ([lire sur AEF info](#)), une sous-direction des services numériques avec à sa tête François Gilles, ingénieur de recherche hors-classe, et une sous-direction du socle numérique dirigée par Laurent Le Prieur, ingénieur de recherche hors-classe. Deux délégations sont dédiées aux services numériques pour l'administration centrale, et aux systèmes d'information des ressources humaines.

réponse à la cour des comptes

Dans un rapport publié début juillet, la Cour des comptes ([lire sur AEF info](#)) critiquait la politique numérique ministérielle, déplorant en particulier "une organisation duale dotée de faibles prérogatives" avec d'un côté le STSI et de l'autre le service du numérique éducatif. Le ministère a répondu que la réorganisation de la DNE doit permettre de "parvenir effectivement à l'approche intégrée et transversale du numérique" ([lire sur AEF info](#)).

"Impulser" et "accompagner les politiques publiques"

Ces trois sous-directions sont amenées à travailler étroitement ensemble et "jouer le rôle d'accompagnateur des politiques publiques orchestrées par la Dgesc et le secrétariat général", note Jean-Marc Merriaux. "Depuis le début, je crois fermement que le numérique est un des leviers de transformation du système éducatif, sur le plan pédagogique comme administratif, il faut donc penser une sous-direction autour de la transformation numérique avec une capacité d'impulsion mais aussi d'accompagnement des politiques publiques", précise-t-il.

La sous-direction à la transformation numérique aura pour mission de "poser la question de la place du numérique en amont, pour une

vraie vision globale". Un bureau fera le lien avec le monde de la recherche, en vue d'aider à penser de manière prospective des "produits pour l'avenir". Un bureau sera également dédié à la prise en compte des "points de vue utilisateurs", pour ancrer le développement des usages numériques, et un autre travaillera spécifiquement "sur l'approche méthodologique" des projets.

Si la sous-direction à la transformation numérique permet de "réfléchir et concevoir", celle dédiée aux services numériques "exécute". Pour Jean-Marc Merriaux, c'est "une démarche assez nouvelle" qui réunit plus largement sur des chantiers comme les environnements de vie scolaire ou le GAR (gestionnaire d'accès aux ressources, [lire sur AEF info](#)). La DNE passe ainsi d'un unique bureau gérant les SI, "qui était submergé avec une pression énorme", à un bureau en charge des SI scolarité (examens et concours) et un autre consacré aux SI de gestion, les SIRH étant ainsi gérés à part. Un bureau est aussi consacré aux différents référentiels ([lire sur AEF info](#)). La sous-direction du socle numérique "donnera le cadre" ([lire sur AEF info](#)).

Un "haut niveau de coordination" nécessaire

Avec l'arrêt de Sirhen ([lire sur AEF info](#)), la question du SIRH est prise en charge par une délégation et par un "conseiller spécial" du DNE, pour "réfléchir et mettre en place le chantier de transition avec un plan de sécurisation et une plus grande modularité". Il s'agit d'Emmanuel Spinat, qui a notamment été directeur adjoint de l'agence pour l'informatique financière de l'État et AQSSI (autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information). Le DNE sera aussi assisté d'un adjoint qui travaillera directement avec les sous-directions, François Wolf, ancien directeur du programme de modernisation SIRH-Paye à la Dinsic et sous-directeur des études et du développement à la DSI de la mairie de Paris, ou encore DSI du centre Pompidou.

"L'organisation en place aujourd'hui demande un haut niveau de coordination", commente Jean-Marc Merriaux. Pour y répondre, la DNE s'est dotée d'un département "stratégie" avec des conseillers experts "qui jouent un rôle très transversal". Un département "ressources, moyens et programmation" s'occupera du suivi budgétaire et d'"intégrer les enjeux du numérique au niveau des RH et de la GPEC", notamment pour proposer aux agents "de vrais

parcours" professionnels.

Relation renforcée avec les partenaires

Interrogé sur la mission dévolue à la DNE d'"impulsion" d'expérimentations sur le territoire, Jean-Marc Merriaux signale qu'elle sera "portée en particulier par le bureau en charge des innovations et de la R&D, pris en charge par Alain Thillay", jusqu'à présent responsable du département du développement et de la diffusion des ressources numériques. "Je ne crois pas à la généralisation, mais à la dissémination, note le DNE, l'enjeu est surtout de faciliter l'échange des bonnes pratiques. C'est une idée très matricielle de la relation avec les académies : à nous de faire en sorte qu'elles puissent s'emparer des outils et bonnes pratiques, et cela passe aussi par l'enjeu de la formation". Un bureau est précisément chargé de ce lien "accompagnement des politiques publiques et formation".

Concernant les opérateurs de l'Éducation nationale, Jean-Marc Merriaux estime que "la DNE est amenée à les suivre de manière fine et jouer son rôle de tutelle", après les avoir "accompagnés fortement dans le cadre de leur transformation". Ce suivi est "orchestré au niveau de la cellule stratégique", alors que la DNE est présente dans le conseil d'administration de Canopé comme administrateur et en tant qu'invités à l'[Onisep](#) et au [Cned](#). Enfin, la relation avec les collectivités territoriales passe par un "renforcement" du comité des partenaires ([lire sur AEF info](#)) en organisant "un point une fois par trimestre" et par la désignation d'une personne dédiée à ce dialogue.

Dépêche n° 611903



5 min de lecture

Par

[Cyril Duchamp](#) Publiée le 09/09/2019 à 08h00

DNEdirecteur du numérique pour l'éducation

STSService des technologies et des systèmes d'information

DgescoDirection générale de l'enseignement scolaire

SIsystèmes d'information

SIRHSystème d'information des ressources humaines

Sirhen Système d'information de ressources humaines de l'Éducation nationale

DinsicDirection interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État

DSIDirection des systèmes d'information

GPECgestion prévisionnelle des emplois et des compétences

OnisepOffice national d'information sur les enseignements et les professions

CnedCentre national d'enseignement à distance